

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523
Website: www.au.int

CONFERENCE DE L'UNION
Trente-et-unième session ordinaire
1 - 2 Juillet 2018
Nouakchott, MAURITANIE

Assembly/AU/3(XXXI)
Original: anglais



Creating One African Market

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS DE LA ZONE DE LIBRE-
ECHANGE AFRICAINE (ZLECAf) PRÉSENTÉ À LA 31^e SESSION
ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE
GOUVERNEMENT DE L'UNION AFRICAINE,
1 – 2 JUILLET 2018, NOUAKCHOTT, MAURITANIE**

PAR

**SON EXCELLENCE M. ISSOUFOU MAHAMADOU, PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU NIGER ET LEADER DU PROCESSUS DE LA ZONE DE
LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAf)**

Excellence Monsieur Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda, Président en Exercice de la Conférence de l'Union Africaine,

Excellence Monsieur Mohamed ABDELAZIZE, Président de la République Islamique de Mauritanie ;

Excellences Messieurs les chefs d'État et de Gouvernement;

Excellence Monsieur Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine;

Mesdames et Messieurs,

1. Conformément au mandat que m'a confié notre Conférence pour conduire le processus de négociation de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), je dois soumettre à chacune de nos sessions l'état de mise en œuvre des décisions que nous avons prises pour la réalisation de cet ambitieux projet continental.

2. Je suis heureux de vous présenter aujourd'hui mon rapport d'étape, couvrant le deuxième trimestre de l'année 2018 et les perspectives pour les mois à venir.

3. Dans mes précédents rapports je vous ai rendu compte des réalisations accomplies jusqu'en mars 2018. Lors de notre Sommet extraordinaire de Kigali, le 21 mars 2018, j'ai fait le point sur les travaux et progrès ayant conduit à la signature de l'Accord de la ZLECAf. Mon rapport d'aujourd'hui portera donc sur les activités qui se sont déroulées depuis le sommet historique de Kigali de mars 2018, où 44 États membres ont signé l'accord de la ZLECAf. J'évoquerai ensuite les activités prévues jusqu'à la date symbolique du 21 mars 2019, où nous serons appelés à commémorer le premier anniversaire de la ZLECAf.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

4. **Les FAITS NOUVEAUX INTERVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DE MARS 2018 À JUIN 2018** nous réfèrent inévitablement au succès du processus de la ZLECAf sur le plan mondial. Le nombre de signatures enregistrées a démontré la forte volonté de l'Afrique d'aller vers son intégration effective. Les commentaires positifs à ce sujet qui émanent de tous les milieux résultent des efforts communs des pays africains pour arriver à l'aboutissement du processus de négociation de la ZLECAf.

5. Depuis le sommet de Kigali et conformément à la feuille de route que je vous avais présentée à cette occasion, il a été procédé à un **Toilettage juridique des annexes et des appendices** au Protocole sur le commerce des marchandises et au Protocole sur les dispositions relatives au règlement des différends.

6. Les négociateurs de la ZLECAf ont tenu deux réunions, avec l'assistance des experts juridiques, à Addis-Abeba du 30 avril au 12 mai 2018 et à Dakar du 25 au 31 mai 2018. À la fin de ces deux réunions, les annexes au Protocole sur le commerce des marchandises sont prêtes pour adoption. Il s'agit de:

- l'Annexe 2 sur les règles d'origine;

- l'Annexe 3 sur la coopération douanière et l'assistance administrative mutuelle;
- l'Annexe 4 sur la facilitation des échanges;
- l'Annexe 5 sur les barrières non tarifaires;
- l'Annexe 6 sur les obstacles techniques au commerce;
- l'Annexe 7 sur les mesures sanitaires et phytosanitaires;
- l'Annexe 8 sur le transit ; et
- l'Annexe 9 sur les mesures correctives commerciales.

7. Le toilettage juridique des lignes directrices sur les mesures correctives commerciales de la ZLECAf a été ajouté aux activités de l'ordre du jour intégré de la réunion à laquelle nos experts prendront part d'ici la fin de l'année. Les annexes au Protocole sur les dispositions relatives au règlement des différends sont également prêtes pour adoption. Il s'agit notamment des annexes suivantes :

- Annexe 1 sur les procédures de travail du Groupe spécial;
- Annexe 2 sur l'examen par des experts ; et
- Annexe 3 sur le Code de conduite à l'intention des arbitres et des membres des groupes spéciaux.

8. Etant donné que certains États membres souhaitaient que ces annexes soient revues et adoptées avant la signature et la ratification de l'accord, j'invite tous les États membres à effectuer ces formalités afin que notre Sommet adopte formellement ces documents qui nous sont recommandés par nos Ministres du Commerce et de la Justice.

9. En ce qui concerne les listes de concessions tarifaires et les modalités proprement dites, les États élaboreront l'Annexe 1 sur les listes de concessions tarifaires, conformément aux Modalités approuvées de libéralisation tarifaire afin que ladite Annexe 1 soit prête pour adoption lors de notre Sommet de janvier 2019.

10. Lors de leur réunion de Dakar, les Ministres du Commerce de l'UA ont délibéré sur les pourcentages proposés pour les produits sensibles et les listes d'exclusion. Cette liste concerne les lignes de produits qui ne seront pas libéralisés dans le cadre de la ZLECAf tandis que les listes sensibles sont les lignes de produits soumises à un calendrier de libéralisation plus long. Les Ministres se sont concentrés sur trois principales propositions, notamment :

- 3% pour l'exclusion et 7% pour les produits sensibles;
- 5% pour l'exclusion et 5% pour les produits sensibles; et
- 1% pour l'exclusion et 9% pour les produits sensibles.

11. Les ministres ont convenu que les États membres se consulteraient sur les trois options disponibles, au niveau national et dans certaines communautés économiques régionales d'ici la fin du mois de septembre 2018, afin de prendre une décision finale.

12. Je voudrais donc inviter cette Conférence à fournir des orientations politiques sur cette question afin que nous ne retardions pas outre mesure le processus de travail de la ZLECAf. A cet égard il est indispensable que notre réunion donne une suite favorable à la récente réunion des Ministres du Commerce qui « **invite le Sommet à examiner si une exclusion et une liste**

sensible dans l'objectif continental favorisent le commerce intra-africain, l'industrialisation et l'intégration du marché »;

13. À mon avis, la liste d'exclusion entravera la croissance du commerce intra-africain et nous devrions à cet égard la décourager. Nous pouvons toutefois accommoder la liste des produits sensibles de sorte qu'il y ait un processus graduel de libéralisation sur une dizaine d'années, afin de permettre aux États membres d'apporter les ajustements appropriés. Cette approche est d'ailleurs conforme à la pratique existante dans nos Communautés Économiques Régionales.

14. Je signale également que les recherches menées par nos partenaires stratégiques, la CNUCED et la CEA, ont montré que notre commerce se concentre dans 30 lignes tarifaires. Par conséquent, l'exclusion de 1% équivaut au blocage du commerce dans environ 53 lignes tarifaires. Cela a pour effet de réduire les niveaux actuels du commerce interafricain lorsque notre désir est d'accroître ce commerce. Ceci va évidemment à l'encontre des objectifs de la ZLECAf. Si le Sommet approuve mes recommandations, le processus gagnerait un précieux temps vers sa réalisation effective.

15. A Dakar, les Ministres du Commerce ont également examiné les propositions concernant les secteurs prioritaires pour la libéralisation du commerce des services. Les secteurs suivants, dont les ministres ont estimé qu'ils faciliteraient notre intégration, ont été approuvés comme secteurs prioritaires pour la libéralisation:

- Services financiers ;
- Services de télécommunication ;
- Services de transport ;
- Services touristiques ; et
- Services aux entreprises.

16. La sélection de ces cinq secteurs de services prioritaires ouvrira désormais la voie à la préparation et à la présentation véritables de listes d'engagements spécifiques. Sur la base des principes de la géométrie variable et de la réciprocité, les ministres ont recommandé que les États qui souhaitent libéraliser davantage de secteurs que les cinq secteurs prioritaires soient libres de le faire.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

17. ***Les Négociations et la Domestication de la phase 2 de la ZLECAf et du plan d'action sur le renforcement du commerce intra-africain (BIAT)*** ont avancé, conformément aux recommandations du Sommet de Kigali.

18. Nos Ministres du Commerce ont convenu de toutes les questions qui seront inscrites à l'ordre du jour intégré et approuvé le programme de travail transitoire modifié, notamment l'élaboration de listes d'engagements spécifiques sur les services, les listes de concessions tarifaires, les Règles d'origine, les critères et lignes directrices sur le traitement des marchandises provenant de zones économiques spéciales. Les lignes directrices de la ZLECAf sur les mesures correctives commerciales ont également été incluses dans le programme intégré et devraient être approuvées lors de notre prochain Sommet en janvier 2019, avec les autres questions mentionnées ci-dessus.

19. Aussi, comme vous me l'avez recommandé, j'ai continué les consultations avec les sept Etas membres ayant émis des préoccupations afin d'élargir le consensus. A ce sujet, la récente réunion des Ministres du Commerce de Dakar a recommandé que je tiene une réunion spéciale avec les chefs d'État et de gouvernement des sept) pays concernés en marge de ce Sommet. Les invitations seront envoyées aux chefs d'État et de gouvernement par le biais de leurs missions à Addis-Abeba. Les dispositions appropriées seront prises pour l'organisation de la réunion et je vous ferai l'état d'avancement de ce dossier en janvier 2019.

20. Je signale également que la Commission a lancé les négociations de la phase 2 sur la politique de concurrence, l'investissement et les droits de propriété intellectuelle avant la fin de cette année, afin de soumettre les projets de textes juridiques à la session de la Conférence pour adoption.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

21. Pour garantir la pleine participation de toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé, la société civile, les universités, les jeunes, les femmes, les parlementaires, les travailleurs, les commerçants transfrontaliers et autres dans le processus de la ZLECAf, il est indispensable de procéder à l'incorporation de la ZLECAf dans la législation nationale.

22. Ce travail se fait à deux niveaux:

- la création de comités nationaux ou d'autres structures appropriées ;
- la formulation des stratégies nationales de la ZLECAf et la stimulation du commerce interafricain (BIAT).

23. La dernière réunion des Ministres du Commerce de l'UA a décidé d'établir des comités nationaux sur la ZLECAf ou d'utiliser les structures existantes et appropriées. Ces comités seraient, entre autres, représentés par des parlementaires, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, les jeunes, les femmes, les travailleurs, les commerçants transfrontaliers. Ils se réuniraient régulièrement pour faire le suivi de chaque pays dans la mise en œuvre de la ZLECAf au niveau national. Je voudrais suggérer que nous élaborions un modèle commun à l'intention de notre Commission pour obtenir des rapports d'étape réguliers sur la façon dont chacun de nous facilite la mobilisation des parties prenantes à l'échelle nationale. Nous pouvons, avec votre permission, demander à notre Commission d'élaborer un projet de modèle à soumettre à notre examen lors du Sommet de janvier 2019.

24. La mobilisation des parties prenantes sur la ZLECAf a déjà été entamée. Au début du mois de mai, le Président de la Commission de l'Union Africaine, le Commissaire aux Affaires Politiques et le Commissaire au Commerce et à l'Industrie ont mobilisé le Parlement Panafricain sur la ZLECAf et le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Les parlementaires se sont félicités de cet engagement et ont suggéré qu'il soit un élément régulier du travail de collaboration entre la Commission et le Parlement Panafricain. Ils ont également appelé à leur participation aux réunions de la ZLECAf. En réponse, la Commission a accepté d'associer les parlementaires en leur demandant de plaider en faveur de l'adhésion à la ZLECAf dans leurs parlements nationaux et circonscriptions respectifs.

25. Au sujet de la mobilisation du secteur privé dans la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine, la Commission de l'Union Africaine s'est associée au Club des Afro-Champions pour promouvoir la sensibilisation du secteur privé africain à l'échelle du continent. À ce jour, des missions ont été réalisées dans les capitales de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Sénégal pour rencontrer et engager le secteur privé, et les plans ont été mis en place pour déployer le programme de sensibilisation aux autres pays africains au fil du temps. Le secteur privé africain a un intérêt tangible dans la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine. Cependant, il n'est pas bien informé sur l'ensemble des opportunités d'affaires que ce marché émergent leur offre. En outre, le 20 mars 2018, nous avons institué le Forum des entreprises de la ZLECAf en tant que plateforme régulière de dialogue entre le secteur privé africain d'une part et les décideurs africains d'autre part, doté d'une fonction supplémentaire de faciliter le réseautage interentreprises. Je suis sûr que les États membres et la Commission complètent les efforts visant à faciliter la participation effective du secteur privé africain dans la ZLECAf.

26. En septembre de cette année, la Commission de l'Union Africaine collaborera avec le Centre du Commerce International pour organiser un Forum des jeunes sur la ZLECAf à Lusaka (Zambie), afin d'accroître la participation des parties prenantes à la ZLECAf. Il existe également un programme d'implication de la société civile. Pour cela, la Commission et le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) tiendront une session sur la ZLECAf avec l'ensemble des membres de la société civile au cours de cette année.

27. Dans le même élan, la réunion des Ministres des Finances, de la Planification du Développement et de l'Intégration, organisée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique tenue en mai 2018 a recommandé que les États membres de l'Union Africaine envisagent d'élaborer des stratégies nationales sur la ZLECAf en vue d'une appropriation. Dans ce contexte, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique mobilise des ressources financières afin d'aider les États membres de l'Union Africaine à élaborer des stratégies nationales sur la ZLECAf.

28. Il convient également de relever et de saluer l'initiative de la Commission visant à mettre au point un guide des entreprises sur la ZLECAf, qui sera publié en décembre de cette année et qui sera étendu au secteur privé africain en 2019 et 2020. Le guide des entreprises sera un résumé convivial des principales dispositions de l'Accord portant création de la ZLECAf et de ses protocoles, ainsi que des notes explicatives sur certaines de ces dispositions. Il abordera en outre les principales préoccupations du secteur privé, les enseignements à tirer des questions que nous recevons d'eux par l'entremise de la sensibilisation et de l'enquête que nous menons.

29. J'estime pour ma part que nous devons inclure également la nécessité d'avoir des stratégies nationales sur la stimulation des échanges intra-africains.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

30. Nous avons franchi un pas historique en mars 2018 par la mise en place de la ZLECAf. Le premier anniversaire sera tout aussi historique. À cet effet et au regard du symbole qu'incarne la ZLECAf dans l'engagement de l'Afrique à prendre solidairement en charge son destin, je suggère les activités suivantes pour marquer l'événement :

- la tenue d'un Sommet extraordinaire le 21 mars 2019 pour commémorer ce résultat historique. Pour le rendre plus significatif, je propose que nous nous rendions tous à ce Sommet après avoir signé et ratifié les instruments juridiques de la ZLECAf. Nous pouvons également saisir cette occasion pour prendre une décision formelle sur le siège du Secrétariat Permanent de la ZLECAf si cette décision n'est pas prise plus tôt;
- la tenue d'un deuxième (2^e) Forum des affaires de la ZLECAf un jour avant, comme cela a été fait lors de la réunion inaugurale puisque nos hommes d'affaires nous ont demandé d'institutionnaliser le Forum comme plateforme d'engagement et de faciliter le réseautage entre entreprises ;
- l'organisation d'un Forum réunissant nos parlementaires, la société civile, le monde universitaire, les jeunes, les femmes, les travailleurs, les commerçants transfrontaliers et autres afin qu'ils puissent également apporter leur contribution aux travaux de la ZLECAf ; et
- la convocation et la participation effectives de tous les acteurs et partenaires de la ZLECAf.

31. Aussi, convient-il d'accélérer l'élaboration des critères relatifs à la mise en place du Secrétariat intérimaire. La Commission de l'Union Africaine présentera un rapport à ce sujet en janvier 2019. Dans l'attente du rapport en question, j'invite ce Sommet à se prononcer sur les questions relatives à la mise en place, à l'emplacement, à la structure et au budget du Secrétariat. Nous devons également nous mettre d'accord sur la date limite de soumission des offres des États membres qui souhaitent accueillir le Secrétariat Permanent. Nous devons aussi donner des directives à la Commission pour qu'elle produise un rapport d'évaluation présentant le pays le mieux placé qui sera effectuée immédiatement après l'expiration du délai de présentation des offres. L'évaluation sera fondée sur des critères existants concernant l'accueil des institutions et organes de l'UA

32. Il convient aussi de mettre à profit certains événements pour mieux ancrer les principes de la ZLECAf, comme notamment la première foire commerciale intra-africaine qui sera organisée par La Banque Africaine d'Exportation et d'Importation (Afriexim), en collaboration avec le Gouvernement de la République Arabe d'Égypte et la Commission de l'Union Africaine en décembre 2018 au Caire,

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement

33. Le processus de ratification de la ZLECAf est sur la bonne voie. Le Kenya et le Ghana ont été les premiers à déposer simultanément leurs instruments de ratification, le 10 mai 2018. Le Rwanda a déposé ses instruments de ratification le 27 mai et a été le premier à déposer les instruments de ratification du Protocole sur la libre circulation des personnes. Le Niger a déposé ses instruments de ratification le 8 juin 2018. Je vous exhorte tous à signer et à ratifier l'Accord portant création de la ZLECAf.

34. Pour que l'Afrique parle d'une seule voix, nous devons tous être des États parties à la ZLECAf. D'ailleurs, je vous invite vivement à soumettre tous, vos contributions afin que le livre commémoratif soit présenté en janvier 2019.

35. Il est à noter que depuis le lancement de la ZLECAf, certains partenaires commerciaux mondiaux ont cherché à conclure des accords commerciaux bilatéraux avec certains de nos pays. Bien que chaque État membre de l'UA ait le droit souverain de conclure de tels accords, j'estime que ces derniers ne devraient pas compromettre le grand projet de création et de fonctionnement de la ZLECAf. Nous nous sommes engagés à parler d'une seule voix et à travailler ensemble. Nous devons travailler collectivement pour ne pas conclure des accords commerciaux bilatéraux avant l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la ZLECAf. Nous devons aussi nous engager comme un seul homme à impliquer les partenaires extérieurs, en parlant d'une seule voix, afin de nous assurer que nos intérêts sont défendus de manière adéquate et pour nous accorder plus d'importance dans de tels échanges.

36. La Banque du Financement du Commerce en Afrique en tant qu'institution africaine dont l'objectif principal est de mobiliser des financements commerciaux au profit de l'Afrique jouera un rôle clé dans notre longue marche pour faire en sorte que la ZLECAf travaille et produise des résultats tangibles pour l'Afrique. Dans ce contexte, je recommande que nous la considérons comme une institution qui participe régulièrement à nos réunions à l'instar de la Banque Africaine de Développement et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

37. Je voudrais à présent vous présenter quelques **PERSPECTIVES** en guise de **CONCLUSION** à mon rapport ainsi que des **RECOMMANDATIONS**.

38. Je tiens tout d'abord vous rappeler que nous ne devons pas baisser la garde. Nous ne devons pas laisser la date historique du 21 mars 2018 s'effacer à mesure qu'on s'en éloigne. L'année prochaine, il faut que la date anniversaire de la signature de notre ZLECAf soit une date de retrouvailles pour célébrer l'entrée en vigueur de la ZLECAf et ce, de préférence avec tous les États membres ayant signé et ratifié l'Accord.

39. Je recommande notamment que :

- nous adoptions les annexes au Protocole à la ZLECAf relatif au commerce des biens, qui ont fait l'objet de vérification juridique et le Protocole relatif aux règles et procédures de règlement des différends ;
- nous supprimions la liste d'exclusion de notre régime de libéralisation des échanges commerciaux et que nous retenions la liste des produits sensibles ;
- la poursuite des discussions avec les collègues qui préfèrent un niveau d'ambition de 85% dans notre programme de libéralisation des échanges ;
- l'élaboration par la Commission, d'ici janvier 2019, d'un modèle sur le fonctionnement des comités nationaux sur la ZLECAf ;
- l'élaboration de stratégies nationales pour promouvoir la ZLECAf et le commerce intra-africain ;

- l'intérêt manifeste du secteur privé, des parlementaires, des travailleurs, des femmes, des jeunes et des commerçants transfrontaliers africains, entre autres parties prenantes, à contribuer au travail de la ZLECAf soit encouragé ;
- la publication du Guide de commerce de la ZLECAf et sa mise en œuvre par le secteur privé africain en 2019 et au-delà ;
- la signature et la ratification de l'Accord sur la ZLECAf avant son premier anniversaire et la commémoration du premier anniversaire de la ZLECAf le 21 mars 2019 avec tous les acteurs concernés et conformément au format de la création de la ZLECAf
- la création et le choix du siège du Secrétariat de la ZLECAf
- l'effectivité de notre engagement à ne pas conclure des accords commerciaux bilatéraux avec des partenaires extérieurs jusqu'à l'entrée en vigueur des instruments juridiques de la ZLECAf et un partenariat accru avec la Banque Africaine de Financement du Commerce

40. Je demeure convaincu que La ZLECAf contribuera de manière significative à l'accélération de la transformation structurelle de l'Afrique grâce à l'industrialisation. Cela permettra d'exploiter les chaînes de valeur, ce qui se traduira par la baisse du niveau d'exportation des matières premières qui n'ont pas de valeur ajoutée, et la création d'un plus grand nombre d'emplois. Le succès de la ZLECAf et la création de plus d'opportunités d'emploi pour les jeunes en particulier, auront un impact direct sur la restauration de la paix et de la sécurité durables sur notre continent. Le succès de la ZLECAf renforcera également notre position dans les rapports avec les organismes extérieurs.

41. Enfin, **Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement**, je suis heureux de constater que depuis le 21 mars 2018 nous avons atteint « le point de non-retour » en ce qui concerne ce grand rêve de l'Afrique. Ce qui nous reste à faire, c'est d'avancer vite et bien. Comme je suis persuadé que le chemin qui nous reste à parcourir s'améliorera progressivement.

42. Par conséquent, battons-nous avec confiance; n'ayons pas peur de prendre des risques si nécessaire et créons la dynamique qui nous permettra d'accroître le commerce intra-africain, de parvenir à l'industrialisation, de créer plus de perspectives d'emploi pour nos populations, notamment les jeunes, et d'instaurer la paix et la sécurité durables fondées sur la prospérité continentale.

Je vous remercie

2018-07-02

Report on the Status of the African
Continental Free Trade Area (AfCFTA)
Negotiations Submitted to the 31ST
Ordinary Session of the African
Union assembly of Heads of State and
Government, 1 – 2 July 2018,
Nouakchott, Mauritania by HIS
Excellency Mr. Issoufou Mahamadou,
President of the Republic of Niger and
Leader of the African Continental Free
Trade Area (AfCFTA) Process

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9110>

Downloaded from African Union Common Repository